



## Licenciement à l'amiable

Par **lulu**, le **06/04/2016** à **15:15**

bonjour,

depuis le 14 avril je vis un cauchemar dans l'entreprise, j'ai eu un entretien pour licenciement, sans convocation par lettre recommandée, et le 02 avril j'ai reçu un avertissement par recommandé. je suis constamment convoqué chez le directeur qui veut me licencier et que si je veux partir il me retient pas, mais tant que l'entreprise aura besoin de moi pour le nucléaire il ne fera rien. je ne sais plus quoi faire, car en plus, lundi en me rendant à mon travail à Cattenom, le client me convoque pour un soucis de vanne, je n'arrête pas de dire au client que je ne sais pas régler les vannes et que je ne le ferais pas, mais le vendredi saint, mon responsable m'a dit qu'il n'avait plus besoin de moi et m'a donner mon après midi, il a rempli le dossier à ma place comme quoi le travail avait été fait et signer à même signé à ma place. le travail n'a pas été fait, à la central il s'en sont aperçu suite à un problème et c'est moi qui prend car il y a ma signature, alors que je n'étais même pas là.

je souhaite démissionner, mais si je le fait je n'ai droit à rien et je n'ai pas de job de remplacement et j'ai lu un article sur le licenciement à l'amiable mais je souhaiterais avoir un peu plus de renseignements si il y a un préavis à faire ? et si le patron peut le refuser ?

merci

Par **P.M.**, le **06/04/2016** à **16:15**

Bonjour,

Le licenciement à l'amiable n'existe pas mais il y a [la rupture conventionnelle...](#)